



COMPTE-RENDU



VISITE DU QUARTIER DU BRÉAU

DU 18 NOVEMBRE 2023

LES ÉLUS ET LES SERVICES PRÉSENTS :

- **Julien Gondard**, Maire de Fontainebleau,
- **Isabelle Bolgert**, 1^{ère} adjointe en charge des affaires générales, des affaires sociales et de la petite enfance,
- **José Tenda**, adjoint en charge de la cohésion sociale, du sport et du sport-santé,
- **Antoine Ingold**, adjoint en charge de la participation citoyenne et des développements numériques,
- **Gérald Ronteix**, conseiller municipal délégué à la sécurité,
- **Carole Guernalec**, conseillère municipale déléguée à la dynamisation du commerce et de la marque Fontainebleau,
- **Jeanne Lafore**, directrice du service Espaces Publics de la Ville,
- agents de police municipale.

Le point de rendez-vous a été donné devant l'école du Bréau.

I. TRAVAUX DE RÉNOVATION DES HALLS DU BRÉAU 2024 :

Un permis de construire ayant pour objet la rénovation et l'aménagement de 5 halls d'entrées sera bientôt déposé par les Foyers de Seine-et-Marne.

Ces halls sont situés :

- 1 square des Glières (10 logements)
- 1 rue des Rossignols (10 logements)
- 3 rue des Rossignols (10 logements)
- 6 rue des Pinsons (10 logements)
- 8 rue des Pinsons (10 logements)

Halls concernés :



1 SQUARE DES GLIERES

1 RUE DES ROSSIGNOLS



3 RUE DES ROSSIGNOLS



6 RUE DES PINSONS

2. QUESTIONS / RÉPONSES PAR QUARTIERS :

• De nombreux riverains considèrent que le quartier du Bréau manque d'aire de jeux pour les enfants et d'espaces de convivialité (bancs...). N'est-il pas possible d'envisager la construction d'un tel espace au centre de la Résidence (cf photo) ?

Il est vrai que l'aire de jeux existante dans le quartier du Bréau est petite et peu fournie. Selon les futurs plans d'aménagement prévu par les FSM, deux possibilités seront étudiées : agrandir l'aire existante, ou en créer une nouvelle (cependant l'emplacement reste encore à définir).

Pour la sécurité de tous, de nombreuses contraintes nous sont imposées dans le cadre de la mise en place d'une aire de jeux. Ces aires doivent ainsi être closes, et chaque agrès doit disposer d'un périmètre de sécurité. Pour ces raisons, le lieu proposé sera étudié, mais compte-tenu de la configuration actuelle assez étroite et de la présence des Points d'Apports Volontaire (impliquant le passage de camions pour la collecte), cet aménagement ne semble pas forcément réalisable.



• Les riverains signalent le très mauvais état du panneau d'affichage associatif situé à l'angle de l'avenue du Maréchal de Villars et de la rue des Rossignols.

Ce panneau d'affichage était en effet fortement dégradé, il a été remplacé dans le courant du mois de décembre



• Les habitants du quartier nous informent que nombreux véhicules circulent à une allure excessive sur l'avenue du Maréchal de Villars.

Nos services vont installer un radar pédagogique sur l'avenue du Maréchal de Villars courant janvier afin de recenser la vitesse des véhicules. En fonction des résultats, des propositions d'aménagements visant à réduire la vitesse des automobilistes pourront être formulées.

• Le trottoir a été abîmé par un incendie au niveau d'un arrêt de bus sur l'avenue du Maréchal de Villars. Quand sera-t-il réparé ?

Ce trottoir était en cours de reprise au moment de la visite (cf photo), les travaux ont été achevés depuis.



- **Selon plusieurs usagers, les bus des lignes 3 et 8 ne marquent pas systématiquement l'arrêt aux arrêts prévus situés sur l'avenue du Maréchal de Villars**

Nous avons informé la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, entité compétente en termes de transport, de ce dysfonctionnement afin de trouver une solution auprès de Transdev.

- **L'un des Points d'Apports Volontaires (PAV) a été endommagé lors d'un feu de poubelle. Est-il possible de le remplacer ou de le repeindre ?**

Nous avons signalé la dégradation de ces PAV au SMICTOM et demandé une remise en peinture.



- **De nombreux véhicules stationnent sur le trottoir devant la superette (avenue du Maréchal de Villars) entre la route et les plots, de manière plus ou moins anarchique. Étant donné que le trottoir reste largement praticable pour les piétons, la Ville accepterait-elle « d'officialiser » ce stationnement via des marquages au sol et l'aménagement d'abaissements de trottoir ?**

Effectivement, à première vue, la zone pourrait se prêter à du stationnement pérenne. Le service voirie a pris en compte cette demande et fera chiffrer les travaux par le bailleur voirie afin d'étudier la faisabilité de ce chantier en 2024.



- **En revanche certains riverains signalent que le trottoir situé de l'autre côté de la rue des Pinsons, est souvent utilisé pour le stationnement, alors que cela gêne la circulation des piétons et nuit à la visibilité de la sortie de garage de la résidence. La Ville peut-elle signaler l'interdiction de stationnement ?**

Nos services vont procéder à la mise en place de potelets sur une partie du trottoir de l'avenue du Maréchal de Villars à proximité de la sortie de garage. Cela permettra d'y empêcher le stationnement et d'offrir une meilleure visibilité à tout véhicule sortant du garage de la résidence. En attendant, il est demandé à la Police Municipale de maintenir ses passages et de procéder à des verbalisations.



• L'espace jeux pour enfants situé à l'angle de la rue des Hirondelles et de la rue des Mésanges est considéré par beaucoup comme trop petit. Est-il possible d'agrandir cet espace et d'y installer davantage d'agrès et de mobilier ?

Le service des espaces publics se rapproche des FSM afin d'étudier le projet de réaménagement global du quartier et le devenir de cette zone avant de pouvoir se prononcer. Si cette zone n'était pas touchée, il serait envisageable d'agrandir l'aire.



• Plusieurs passages piétons de l'avenue du Maréchal de Villars se sont estompés avec le temps, la Ville pourrait-elle les repeindre ?

Les passages piétons ont été repris dans le courant du mois de décembre

Par ailleurs nos services ont également travaillé sur un chantier « accessibilité » rue des Archives. Les bordures ont été abaissées devant l'entrée du stade et une place handicapée a été créée.



4. CONTACT

Vous avez une doléance à nous communiquer ? Vous souhaitez nous faire part d'un projet ? Écrivez à maire@fontainebleau.fr. Votre mail sera directement traité par le cabinet du maire.

Les élus sont également à votre écoute. N'hésitez pas à les solliciter en faisant la demande par mail à assistante.elus@fontainebleau.fr.

Hôtel de Ville
40 rue Grande
77300 Fontainebleau